

REGLEMENT JEU-CONCOURS

« GAGNE TES PLACES »

Article 1 : Société organisatrice

La société Ricard, SA au capital de 54 000 000 Euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro B 303 656 375, dont le siège social est situé 4 et 6 rue Berthelot, 13014 MARSEILLE, organise dans les conditions ci-après définies, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Gagne tes places** ».

Article 2 : Durée du concours.

Ce concours est organisé pour une durée indéterminée à compter du 1er décembre 2009.
Le jeu se déroulera en plusieurs sessions. Pour chaque session, un avenant au présent règlement sera déposé comme indiqué à l'article 9 du présent règlement.
Chaque avenant précisera la durée et le nom de la session ainsi que la nature du lot mis en jeu et sa valeur.

Article 3 : Personnes concernées

Ce concours est ouvert à toute personne physique membre du site www.ricardsa-livemusic.com, majeure à la date d'inscription au concours et résidant en France Métropolitaine, Corse comprise. Sont exclus les membres du personnel des sociétés ayant participé à l'organisation du concours ainsi que les membres de leurs foyers (même nom, même adresse).

Article 4 : Dotations

Ce concours permet au gagnant de chaque session de remporter des places pour un événement. Pour chaque session, les références sur l'évènement seront précisées par l'organisateur.

Le lot est non cessible, il ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 5 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, il suffit :

1. de se connecter sur la page du jeu concours du site www.ricardsa-livemusic.com lors de la mise en ligne de l'offre de participation au jeu « Gagne tes places! »,
2. de lire le présent règlement et d'en accepter les conditions,
3. d'être membre du site Ricard SA Live Music
4. de répondre aux questions accessibles sur la page du jeu et, quand les conditions précédentes sont remplies, d'appuyer sur le bouton de validation et de s'assurer que l'écran suivant affiche la confirmation de la prise en compte de sa participation.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent règlement et aux conditions générales d'utilisation du site par un participant entraînera l'élimination de plein droit de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler la qualité de chaque participant.

Article 6 : Modalités d'attribution des lots

Au terme de chaque session, un tirage au sort parmi la liste des participants sera réalisé par la société organisatrice pour déterminer le gagnant des places mises en ligne pour cette session.

A la suite du tirage au sort, le gagnant recevra un e-mail lui annonçant qu'il a gagné et les modalités de retrait de son lot.

Tout questionnaire incomplet, ou présentant une anomalie ne sera pas pris en considération.

Si un lot est refusé par un gagnant, l'organisateur se réserve le droit de ne pas le réattribuer.

Article 7 : Responsabilité de la société organisatrice

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice du jeu ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur gain(s).

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.ricardsa-livemusic.com.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur le site www.ricardsa-liveumsic.com du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

Article 8 : Droit d'accès aux informations nominatives

Les informations nominatives collectées sont nécessaires à la mise en œuvre de l'opération. Conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante : Nouveau Jour 84 rue Beaubourg 75003 PARIS France

Article 9 : Application du règlement et de ses avenants

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, de ses avenants et des conditions générales d'utilisation du site. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement et de ses avenants, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée souverainement par les organisateurs.

Le présent règlement et ses avenants sont déposés à la SCP MONTEL- SIMEONE- SEGURA- SIMEONE, huissiers de justice à Marseille, 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille. Ils sont disponibles sur le site internet ricardsa-livemusic.com ainsi que sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Nouveau Jour, Règlement jeu Ricard SA Live Music «Gagne Tes Places», 84 rue Beaubourg 75003 PARIS France.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.

AVENANT AU REGLEMENT « GAGNE TES PLACES »

Article 1 : Société organisatrice

La société Ricard, SA au capital de 54 000 000 d'euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro B 303 656 375, dont le siège social est situé 4 et 6 rue Berthelot, 13014 MARSEILLE, organise dans les conditions définies au règlement « Gagne Tes Places » déposé à la SCP MONTEL - SIMEONE - SEGURA - SIMEONE, huissiers de justice à Marseille, 21 rue Bonnefoy (13006), un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Gagne Tes Places ».

Article 2 : Objet

Le présent avenant a pour objet de préciser la durée et le nom de la session ainsi que la nature du lot mis en jeu et sa valeur, toutes les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.

Article 3 : Nom de la session

La présente session est dénommée « Gagne tes places pour Fair : Le Tour ».

Article 4 : Durée de la session

La présente session se déroulera du mercredi 3 mars 2010 au lundi 8 mars 2010 à minuit.

Article 5 : Dotations

Pour la présente session, le lot est composé de :

- Une (1) invitation pour deux (2) personnes pour assister au concert Revolver et Narrow Terence au Grand Mix de **Tourcoing** le 10 mars 2010
-
- Une (1) invitation pour deux (2) personnes pour assister au concert de Pony Pony Run Run et Curry & Coco au Transbordeur de **Lyon** le 10 mars 2010
-
- Une (1) invitation pour deux (2) personnes pour assister au concert de Pony Pony Run Run et Curry & Coco à la Laiterie de **Strasbourg** le 11 mars 2010
-
- Une (1) invitation pour deux (2) personnes pour assister au concert de Revolver et You and You à l'UBU de **Rennes** le 12 mars 2010
-
- Une (1) invitation pour deux (2) personnes pour assister au concert de Loïc Antoine et Féloche à la Clef de **Saint-Germain-en-Laye** 20 mars 2010
-
- Une (1) invitation pour deux (2) personnes pour assister au concert de Jil is Lucky et Boogers à l'Abordage d'**Évreux** le 26 mars 2010

Article 6 : Application du règlement et de ses avenants.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, de ses avenants et des conditions générales d'utilisation du site. Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement et de ses avenants, ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée souverainement par les organisateurs.

Le présent règlement et ses avenants sont déposés à la SCP MONTEL - SIMEONE - SEGURA - SIMEONE, huissiers de justice à Marseille, 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille. Ils sont disponibles sur le site internet www.ricardsa-livemusic.com ainsi que sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Nouveau Jour, Règlement jeu Ricard SA Live Music «Gagnez Tes Places», 84 rue Beaubourg 75003 PARIS France.

Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites.